

Identification du CCR : **GRAND EST : Alsace, Champagne Ardennes, Lorraine**

Note d'opportunité n°2 :

Propositions de réorganisation territoriale

Les travaux du début de saison ont permis d'établir des états des lieux complets des comités départementaux et des ligues régionales, et de disposer du panorama le plus fidèle possible de nos structures.

A la lumière de ces informations, nous vous invitons désormais à nous faire part des différents scénarii de réorganisation territoriale que vous préconiserez pour vos territoires (rapprochements de ligues régionales et de comités départementaux).

Ce document devra être envoyé pour le 31 mai 2016 à Matthieu Lachenaud à l'adresse suivante :
mlachenaud@ffbb.com

A l'issue de la saison en cours, sur la base des états de lieux et des deux notes d'opportunités que vous aurez alors produites, le CCN engagera les réflexions sur la réorganisation des structures en toute connaissance de cause. La nouvelle organisation territoriale qui en résultera sera soumise au séminaire de novembre 2016 puis au Comité directeur fédéral de décembre 2016.

I – Propositions de réorganisation de ligues régionales :

Quels rapprochements de ligues régionales préconiserez-vous dans le cadre de réforme souhaitent quelles compétences et quels modes de fonctionnement ?

Le CCR s'est réuni ce 14 mai 2016 à VITTEL ; étaient présents les présidents des ligues d'Alsace e Champagne Ardennes et de Lorraine, ainsi que les présidents des comités 10, 51, 54, 55, 67, 68 et 88.

I/ les rapprochements

Pour le Grand Est, les ligues actuelles d'Alsace, de Champagne Ardennes et de Lorraine souhaitent une fusion en conservant TROIS antennes régionales correspondant aux trois ligues actuelles avec un CCR doté de la personnalité juridique qui représentera la Ligue du Grand Est de 2018 à 2020. A compter des AG électorales de 2020, c'est la nouvelle structure Grand Est telle que définie dans les statuts fédéraux qui prendra le relais.

Pourquoi des antennes avec quelles compétences ?

- pour le maintien de structures de proximité
- pour la gestion des ressources humaines tant au niveau des bénévoles que des salariés ; pour mémoire, la ligue d'Alsace a deux salariés, la ligue de Champagne Ardennes a quatre salariés (dont deux affectés aux pôles) et trois en Lorraine. Supprimer les antennes régionales aurait pour conséquence inéluctable une perte de bénévoles et une instabilité des salariés
- gestion des calendriers sportifs régionaux et de leur suivi. A ce stade, les calendriers sportifs doivent rester au niveau des antennes régionales, les phases finales du Grand Est se limitant à un plateau réunissant les premiers de chaque division ; une réflexion sera menée ultérieurement sur l'évolution de ces finales quant au nombre d'équipes concernées.'
- assurer la formation des techniciens et officiels :
 - Pour les officiels une formation jusqu'au niveau actuel de la formation territoriale ; le niveau championnat de France doit rester une compétence fédérale.
 - Pour les techniciens maintenir la formation dans sa forme actuelle avec une délégation départementale pour les niveaux 1 et 2, dans l'attente de l'évolution de la formation CQP ; la création d'un institut de formation régionale serait la solution
- la discipline : pour éviter la création d'une commission permanente, une commission régionale Grand Est avec trois vice-présidents qui siègeraient sur les territoires actuels dans les formes réglementaires serait souhaitable.
- les finances : dès le 1^{er} janvier 2018 et jusqu'en 2020, les finances seront gérées par le CCR (aussi bien pour les dépenses que pour les recettes) ; il sera nécessaire de travailler sur un projet unique qui sera présenté aux instances régionales dès 2018.

A terme, la suppression de la zone Est, avec un transfert des compétences et des moyens vers la Ligue du Grand Est, nous paraît obligatoire ; pour rappel, le Grand Est « a perdu » la Franche Comté

2/ Modes de fonctionnement

A compter du 1^{er} janvier 2018, la ligue serait représentée par un CCR doté de statuts dont le bureau exécutif serait composé d'un président, trois vice-présidents (un par ligue actuelle), un secrétaire général, un trésorier général. L'assemblée plénière serait composée des membres du bureau et des présidents des comités départementaux soit 15 ou 16 membres (en tenant compte de la fusion entre le 52 et le 10)

Pour travailler sur l'harmonisation des dispositions financières, une réunion des trésoriers sera programmée après le séminaire fédéral sur la réforme territoriale des 26 et 27 novembre 2016 ; seront conviés tous les trésoriers des ligues et comités du Grand Est.

II – Proposition de réorganisation des comités départementaux de votre CCR :

Quels rapprochements de comités départementaux préconiserez-vous dans le cadre de la réforme territoriale ?

Détaillez les raisons de ces rapprochements le cas échéant.

Dans la ligue de Champagne Ardennes, une fusion entre l'Aube et la Haute Marne est en cours et sera finalisée pour 2018.

Aucun autre rapprochement entre comités ou ligues n'est envisagé.

René KIRSCH

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'RK' with a stylized flourish extending to the right.